Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260629-D_2026_138-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	24
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	04
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	28

Date d'envoi des convocations : Mardi 23 juin 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Jean-Pierre LE MÉTAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Patrick ROGER-DALBERT, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIÉVET, Vincent THÉBAUT, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUÉRISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Élise PIGNARD, Maryse GÉRARD, Kévin MENANT, Gisèle QUIRIN, Frédéric CARRÉ.

Procurations :
M. Alain GUENEGO à M. Patrick ROGER-DALBERT
Mme Rachel GUIHARD à M. Nicolas FIÉVET
Mme Sylvaine TEXIER à M. Maxime PICARD
M. Dominique BARDET à Mme Maryse GÉRARD

Absence :
Mme Jennyfer PRADET

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mardi 30 juin 2026

2026-138 – CESSION DE DÉLAISSÉS COMMUNAUX : AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a entrepris de céder des délaissés communaux aux riverains lorsqu'ils y avait un accord entre les différents propriétaires concernés. La commune de Questembert a initié une procédure de cession de plusieurs d'entre eux, notamment s'agissant d'un délaissé d'une surface estimée à 80 in2 situé entre les propriétés de M. et Mme MOUVET et de Mme BAUCHET et M. GUERNIGON.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260629-D_2026_138-DE

Une enquête publique s'est déroulée du 16 mai au 1er juin 2022.

M. et Mme MOUVET, d'une part, et Mme BAUCHET et M. GUERNIGON, d'autre part, ont manifesté leur volonté d'acquérir tout ou partie du délaissé sis au lieu-dit Ténulho.
A l'issue de l'enquête publique, par une délibération du 19 septembre 2022, la commune de Questembert a attribué à Mme BAUCHET et M. GUERNIGON la totalité du délaissé de voirie de Ténulho, d'une superficie estimée à 80 m2.

Par requête du 14 mars 2023, M. et Mme MOUVET, ont contesté l'attribution de ce délaissé devant le tribunal administratif de Rennes (instance 2301435).

Une médiation a été proposée aux parties par le tribunal, lesquelles l'ont acceptée.
A l'issue de la procédure de médiation, les parties se sont rapprochées et ont conclu un accord qu'il convient d'entériner aux termes du protocole transactionnel soumis au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité qu'il soit donné mandat au Maire de signer le protocole, destiné à mettre un terme à la procédure et autorise Monsieur le Maire à vendre le délaissé dans les termes et conditions prévues par l'accord.

Annexe 9 : projet de protocole

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 30 juin 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE